



Projet d'installation solaire à

Vaupy, sur la commune de Bonny-sur-Loire dans le Loiret (45)

Notre projet agrivoltaïque couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme solaire d'une capacité de production de 25,6 MWc, qui produira environ 35 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 16 000 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an).

Totalement en phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité du projet agricole de l'exploitant, à savoir le développement de son atelier d'élevage bovin. Les parcelles du projet sont actuellement consacrées à la culture de céréales, une activité de plus en plus fragilisée par les aléas climatiques et le contexte géopolitique, tandis que l'atelier d'élevage affiche une meilleure dynamique. Le projet accompagne ainsi l'agrandissement du troupeau et l'optimisation de la ressource fourragère grâce au pâturage tournant. La pratique agricole du pâturage tournant vise à densifier ponctuellement le pâturage sur des îlots de pâturage et à optimiser la gestion des pâtures en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Les états initiaux des études environnementales, qui se sont achevées au printemps 2026, ont permis d'évaluer les enjeux des parcelles et de construire des solutions techniques adaptées que nous avons présentées et affinées au fil des échanges avec l'exploitant agricole et les autres acteurs locaux. Les études d'impact sont en cours de finalisation. Elles permettront d'évaluer plus précisément l'impact en fonction des caractéristiques techniques des installations agrivoltaïques. Les inventaires réalisés lors de ces études d'impact ont permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques sur une partie du site (8,2 hectares). Le site présente un réseau important d'arbres et de haies que nous conserverons et enrichirons avec de nouvelles plantations. Le choix des caractéristiques du parc couplé aux plantations de haies supplémentaires permettra ainsi de réduire l'impact paysager des installations. La Chambre d'Agriculture nous accompagne dans l'étude de faisabilité du projet agricole et sur l'étude préalable agricole.

En amont de l'instruction du projet, dans une démarche de concertation volontaire, nous avons présenté l'idée d'un projet avec l'exploitant agricole aux élus en mars 2025, puis au conseil municipal en avril 2025, avant le lancement des études environnementales. À la suite de cette concertation, nous avons échangé à plusieurs reprises sur les premiers résultats des études avec la communauté de communes en juin 2025, avec la commune en juillet 2025, puis avec la Direction Départementale des Territoires en janvier 2026 lors d'un pôle spécifique aux énergies renouvelables. Enfin, en juin 2026, nous avons présenté l'avancement du projet et une première version aboutie de l'implantation lors d'une réunion en présence des élus de la communauté de communes et de la commune. L'organisation d'un comité de projet en juillet 2026 a permis de compléter les échanges.

Le permis de construire sera déposé en novembre 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée en 2027 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS



35 000 MWh
d'électricité produite chaque année



25,6 MWc
de puissance maximale



16 000
personnes approvisionnées chaque année (équivalent)



34,4
hectares de superficie clôturée, dont 9,2 ha de panneaux



10 800
tonnes de CO₂ évitées chaque année (estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à leandre.rousselot@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, B'coworker Office, 60 Bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

 **Projet d'installation solaire à**

Bonny-sur-Loire, Loiret (45)

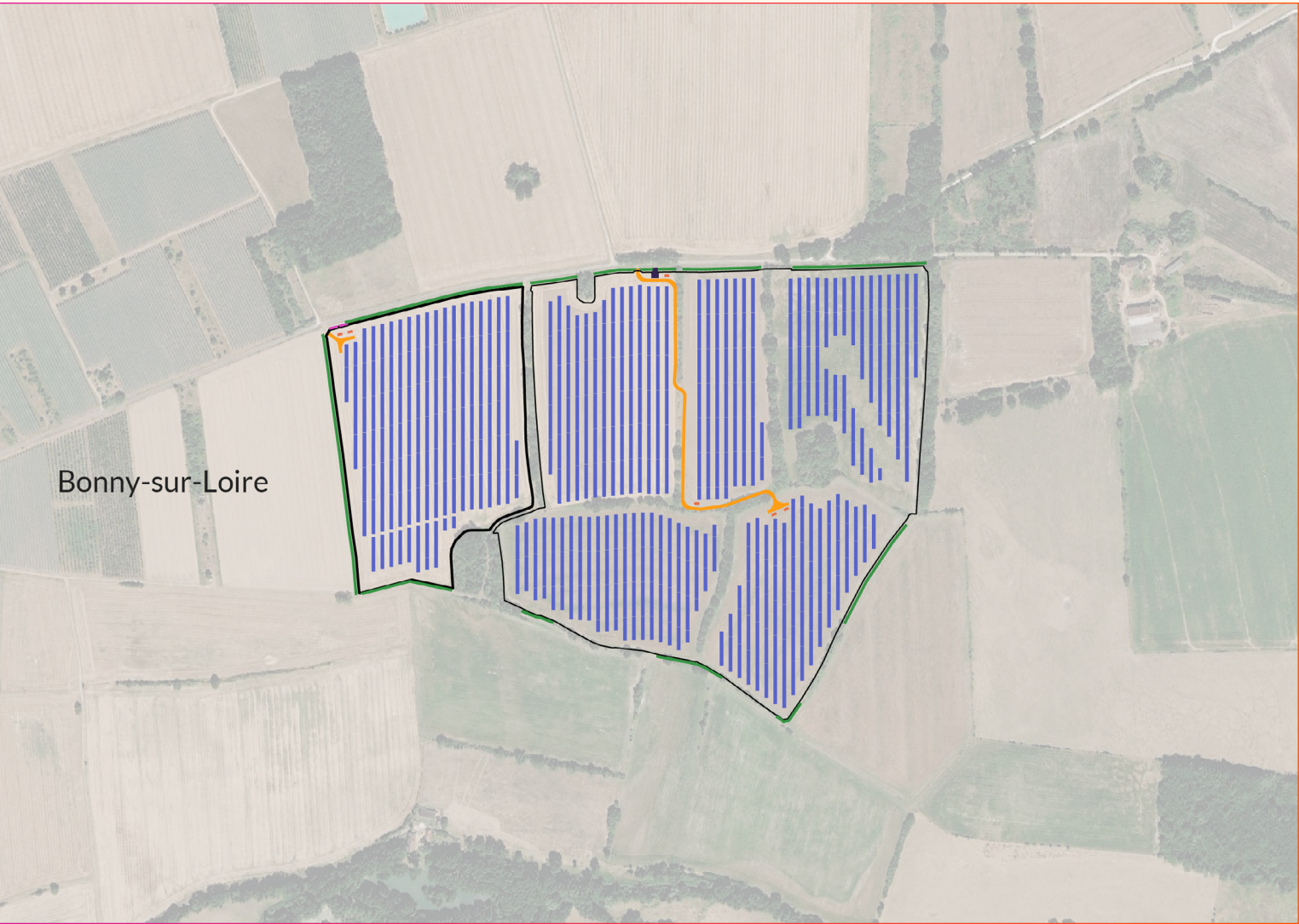
Les résultats préliminaires des études environnementales, agricoles, de la construction du projet avec l'exploitant agricole et la concertation nous ont permis de déposer le plan d'implantation du parc agrivoltaïque suivant. S'agissant d'une version provisoire, ce plan pourra évoluer pour prendre en compte de nouveaux enjeux.



Poursuite de l'activité d'élevage
Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera le développement de l'atelier d'élevage charolais grâce à la bonne gestion du troupeau bovin. Le projet accompagne ainsi l'éleveur pour lui permettre d'agrandir son troupeau. Les structures fournissent un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.). L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation.



Évitement des zones humides floristiques
L'implantation de structures photovoltaïques sur les zones humides floristiques sera strictement évitée. Notre conception a également été pensée pour réduire au strict minimum l'impact sur les zones humides pédologiques, en limitant au maximum l'implantation de pistes lourdes ou de postes électriques sur ces zones. L'impact résiduel sera compensé par des mesures favorables aux milieux aquatiques.



Mesures en faveur de la biodiversité
Nous ensemencerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), adapterons le pâturage aux zones humides et aménagerons une clôture permettant le passage de la petite faune (hérissons, lapins, etc.). Tous les arbres isolés et haies existantes seront conservés.

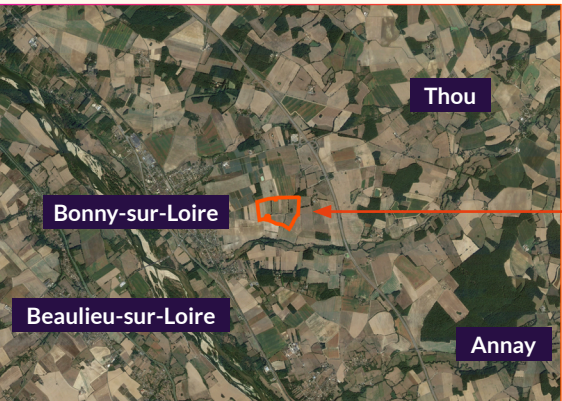
-  Clôture
-  Modules photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Transformateurs
-  Réserve incendie
-  Piste lourdes
-  Plantation de haies



Intégration paysagère
L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Nous conservons l'intégralité des haies et arbres existants et prévoyons l'implantation de nouveaux linéaires de haies bocagères en bordure du parc qui permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site.



Ensemencement de prairies
À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



FAQ

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Une faible artificialisation sera tout de même nécessaire (quelques centaines de mètres carrés) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence de postes électriques permettant d'évacuer l'énergie produite.

À qui incombe l'entretien des installations ?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour assurer un contrôle des installations et réaliser des opérations préventives. La pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface, mais des opérations de nettoyage à l'eau déminéralisée sont régulièrement programmées. L'exploitant agricole réalisera l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales au sein du projet.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les prairies des aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global. Des recherches complémentaires sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent. Les animaux s'abritent ainsi sous les panneaux en cas d'intempéries.

Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous échangeons régulièrement avec les habitants sur nos projets à l'étude afin de recueillir leurs recommandations et les informer sur nos activités.

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous par e-mail à leandre.rousselot@lightsourcebp.com ou par courrier postal à : Lightsource bp, B'coworker Office, 60 Bd du Grand Cerf, 86000 Poitiers.

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Né en 2010, Lightsource bp est un leader mondial des renouvelables onshore. Depuis plus de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et locale en déployant des projets solaires, notamment dans l'agrivoltaïsme.

